



**ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION**  
**Commune de DOUDEVILLE**  
**Seine-Maritime**

**N°35-06-2024**

**Fête du Lin 2024**

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant l'organisation de la Fête du lin le week-end du 14 au 16 juin 2024,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 09 juin 2024 - 23h00 au lundi 24 juin 2024 – 22h00 le stationnement est interdit sur l'ensemble de la place Général de Gaulle, et la circulation sera interdite le temps du montage des chapiteaux.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Du vendredi 14 juin – 6h00 au dimanche 16 juin 2024 – 22h00 le stationnement et la circulation seront interdits rue Carnot et rue de la mare.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Du jeudi 13 juin – 8h00 au dimanche 16 juin 2024 – 20h00 la circulation sera interdite au niveau de la place Général de Gaulle.

De même, toujours dans le cadre du plan vigipirate, à compter du vendredi 15 juin 2024 – 7h00 au dimanche 16 juin 2024 – 20h00 les rues mentionnées ci-dessous feront l'objet de barrages fixe dont une partie mobile (matérialisé en bleu sur le plan ci-dessous) en raison de la sécurité :

- Place Général de Gaulle au niveau du « Crédit Agricole »
- Place Général de Gaulle au niveau de la « Maison de Presse »
- Rue de la mare avec son intersection avec la rue Auguste Cavé
- Rue Carnot aux deux extrémités

De barrages fixe (matérialisé en rouge sur le pan ci-dessous) en raison de la sécurité :

- Parking Durozey du côté de la RD 20

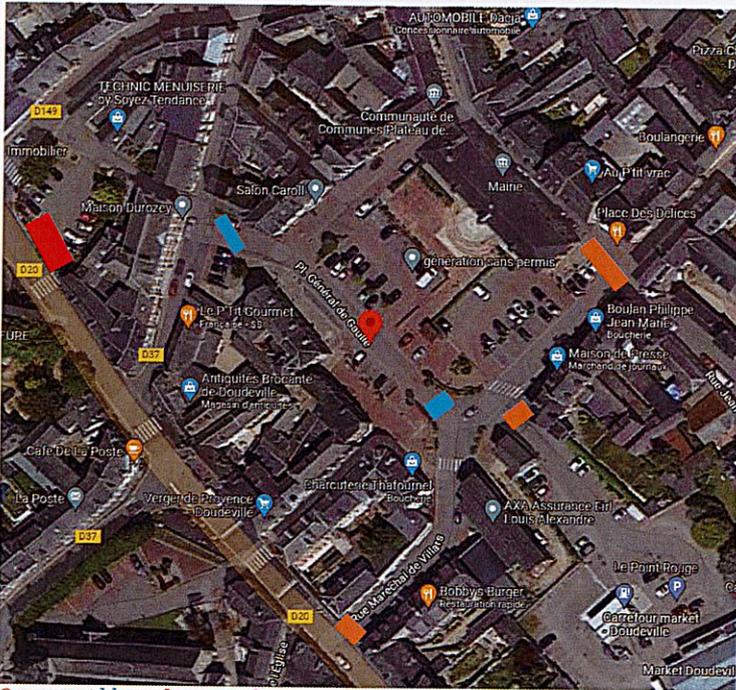


**Article 4<sup>ème</sup>** : Le samedi 15 juin de 6h00 à 13h30 dans le cadre du déplacement du marché, et le dimanche 16 juin 2024 de 7h30 à 12h30 dans le cadre de la « course du lin » le stationnement et la circulation seront interdits au niveau de la place du Général de Gaulle de l'intersection rue Jean Varin / rue Savoye Rollin à la rue Maréchal de Villars compris.

De plus, le stationnement sera interdit au niveau des places de parking situées au niveau du pignon de la mairie, sur les jours et heures précités.

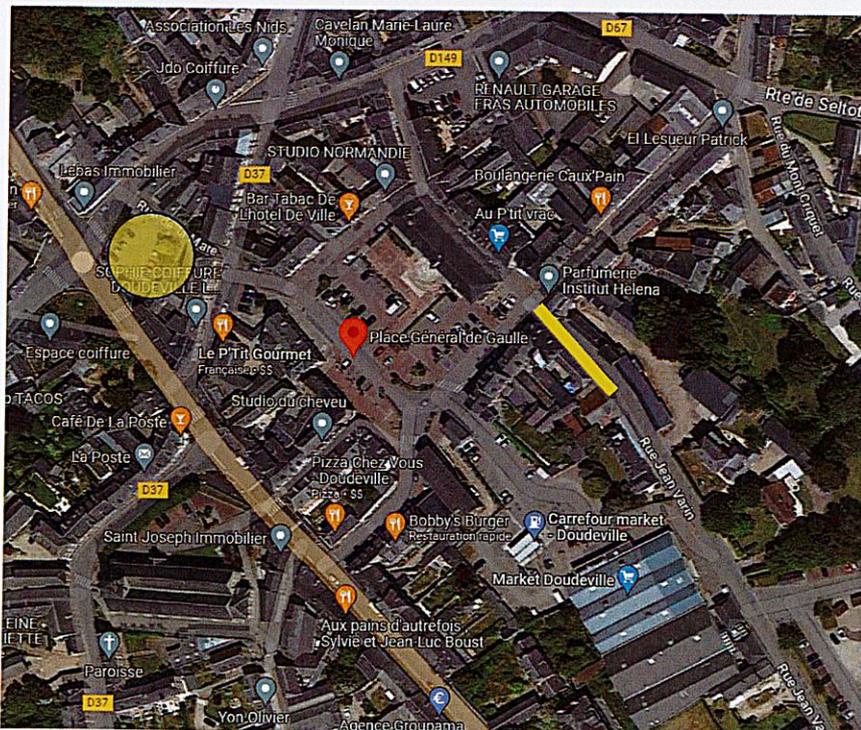
Dans le cadre du plan vigipirate, les rues mentionnées ci-dessous (matérialisé en orange) feront l'objet de barrages fixes dont une partie mobile (véhicule + doublé de barrières) en raison de la sécurité :

- Place Général de Gaulle de l'intersection de la rue Savoye Rollin / rue Jean Varin
- Place Général de Gaulle au niveau de l'entrée avec le Carrefour Market
- Rue Maréchal de Villars de l'intersection de la rue Pierre Lamotte – RD 20



Orange et bleu = barrage fixe une partie mobile  
Rouge = barrage fixe

**Article 6<sup>ème</sup>** : Du jeudi 13 juin 2024 - 19h00 au dimanche 16 juin 2024 à 22h00, le stationnement sera interdit sur la Place Durozey (parking) et rue Jean Varin jusqu'au garage du numéro 4, du vendredi 14 juin 2024 – 6h00 au dimanche 16 juin 2024 – 22h00, comme matérialisé en jaune sur le plan ci-dessous.



**Article 7<sup>ème</sup>** : Un dispositif signalera cette prescription et le service voirie de la Ville de Doudeville est invité à prendre toute précaution en ce qui concerne cette manifestation, notamment vis-à-vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Doudeville, le 04 juin 2024

Le Maire,

~~Daniel Dufreco~~



Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Doudeville en fête
- Le demandeur
- Registre